

1999-2004

5 années de perte de pouvoir d'achat

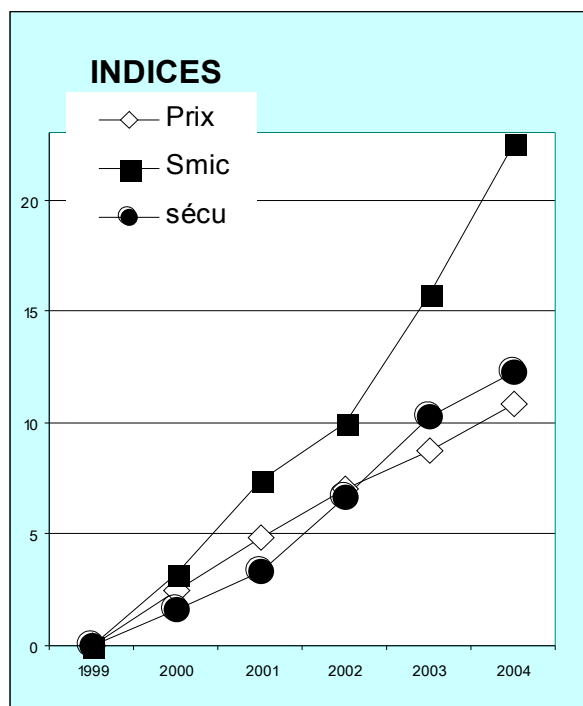
Retrouver toutes ces infos et d'autres sur : www.cgt-gems.fr

Cela fait des années que les salariés voient leur pouvoir d'achat chuter. Dans la plupart des entreprises, les hausses de salaires, quand il y en a n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie.

Par ailleurs, les prélèvements sur les salaires (CSG, mutuelles, etc.) augmentent, si bien que les paies ont parfois même tout bonnement diminué.

Et les salaires GEMS ne dérogent pas à ce constat.

Inflation modérée... sur le papier



En 2004, si l'on en croit l'indice INSEE, l'inflation a été de 2,1% et de 10,8% depuis janvier 1999. Pourtant, les prix des produits essentiels ont augmenté de bien plus que de 2,1%.

Ainsi, le loyer, qui représente souvent de 30 à 50% des revenus, ne compte que pour 6,1% dans cet indice. Guère plus que les achats de viande (4,39%) ou les factures de gaz et électricité (3,81%) et moins que les dépenses de restauration et café (6,73%).

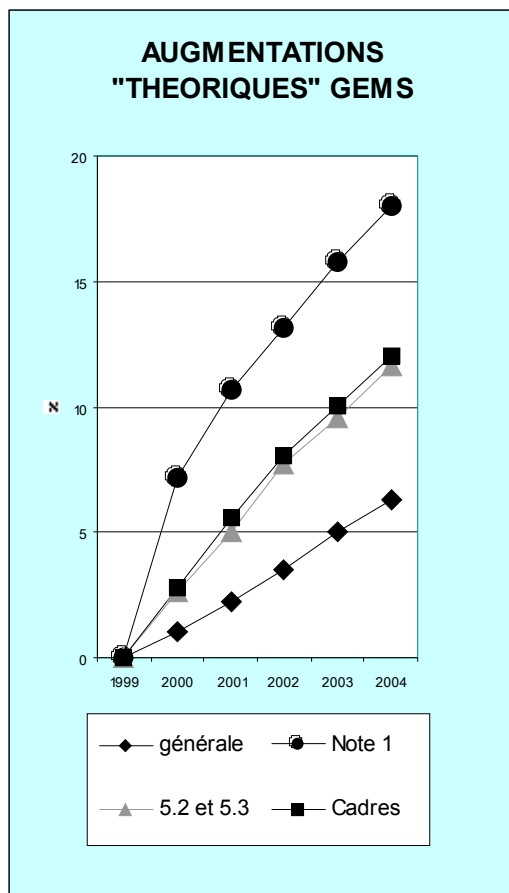
En clair, avec ce coefficient de 6,1% visant à minorer l'incidence du loyer dans l'indice INSEE, cela revient à considérer qu'un smicard devrait être capable de se loger avec une cinquantaine d'euros par mois. Voire qu'une augmentation des prix de l'immobilier de 15 à 20% comme en 2004 en région parisienne, ne se traduise que par une hausse de l'ordre de 1%.

Prétendre être à la fois objective ...et être complètement truquée, telle est la caractéristique de l'indice INSEE.

C'est ce qui explique que le SMIC augmente toujours plus que l'indice des prix de l'INSEE. Car sans cela, encore plus de salariés et de familles seraient plongés dans les difficultés de fin de mois.

Toutes les statistiques montrent qu'il y a de plus en plus de salariés payés au SMIC. Mais c'est uniquement dû au fait que celui-ci, qui était censé être le salaire minimum, a, au fil du temps, par ses augmentations régulières rattrapé bon nombre de bas salaires plus ou moins bloqués.

Un pouvoir d'achat à GEMS...lui aussi, maintenu sur le papier I



Les courbes ci-contre représentent le pourcentage cumulé des augmentations au cours de la période 1999-2004 pour un salarié qui, durant cette période, aurait toujours reçu la même « note ».

Si on les compare à la hausse du coût de la vie mesurée avec l'indice INSEE, avec toutes les réserves que cela suppose, il en ressort que :

- Les salariés jusqu'au niveau allant 5/1 qui n'ont eu que les 6,3% d'augmentation générale (courbe dite « générale ») n'ont pas eu leur pouvoir d'achat maintenu.
- Les salariés jusqu'au niveau 5/1 qui ont eu la « note 3 » (10,1% dans le meilleur des cas) n'ont pas eu leur pouvoir d'achat maintenu.
- Les salariés individualisés (5/2, 5/3 et cadres) ont eu « en moyenne » leur pouvoir d'achat maintenu mais qu'à la condition qu'ils aient obtenu une augmentation tous les 12 mois.
- Dès lors qu'un salarié individualisé a été privé d'une augmentation une année, son pouvoir d'achat n'a pas été maintenu.

La courbe « Note 1 » représente l'augmentation qu'aurait obtenu un salarié (niveau jusqu'à 5/1) qui aurait toujours été noté 1. Son pouvoir d'achat aurait progressé. Mais qui connaît un tel salarié ?

Rappelons pêle-mêle, pour ne reprendre que les constats principaux publiés dans nos tracts des années précédentes qu'en 1999 un salarié sur 5 a été privé de toute augmentation. Qu'il en a été de même en 2004 et 1 sur 6 en 2002. Qu'en 2002, 250 salariés au moins ont vu leur pouvoir d'achat baissé, près de 1 sur 3 en 2004.

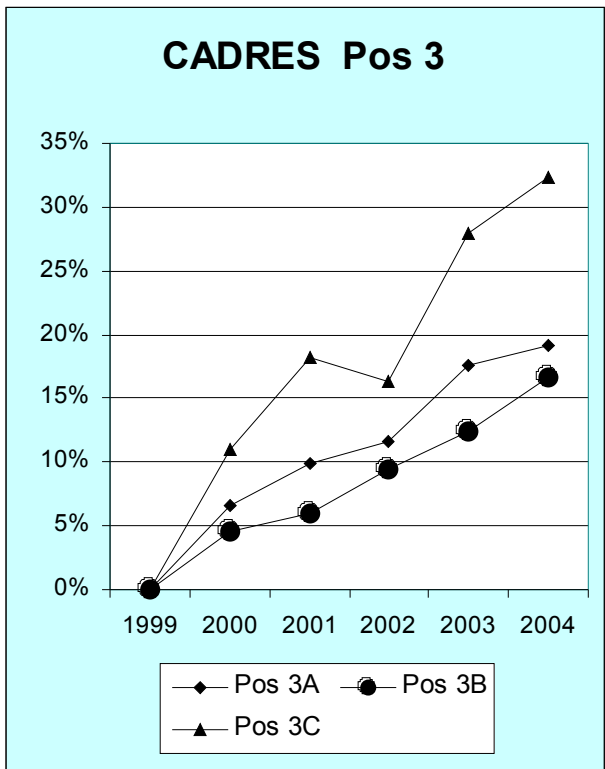
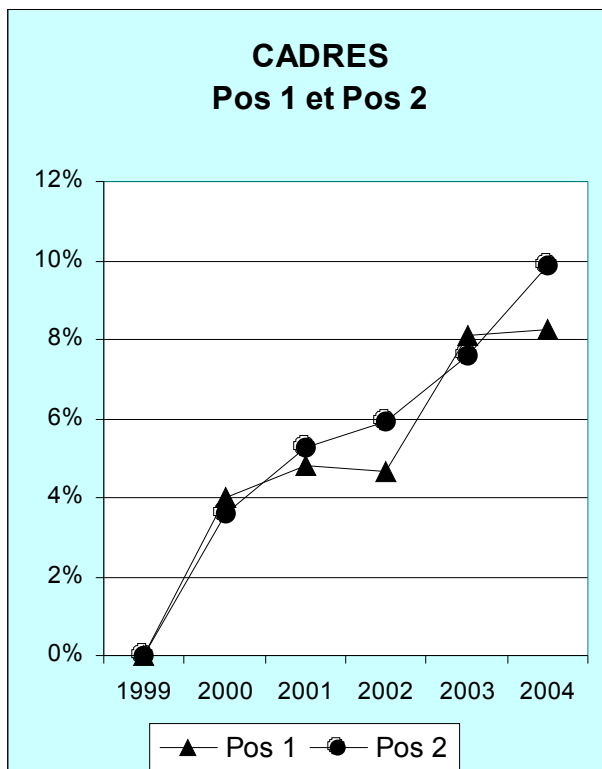
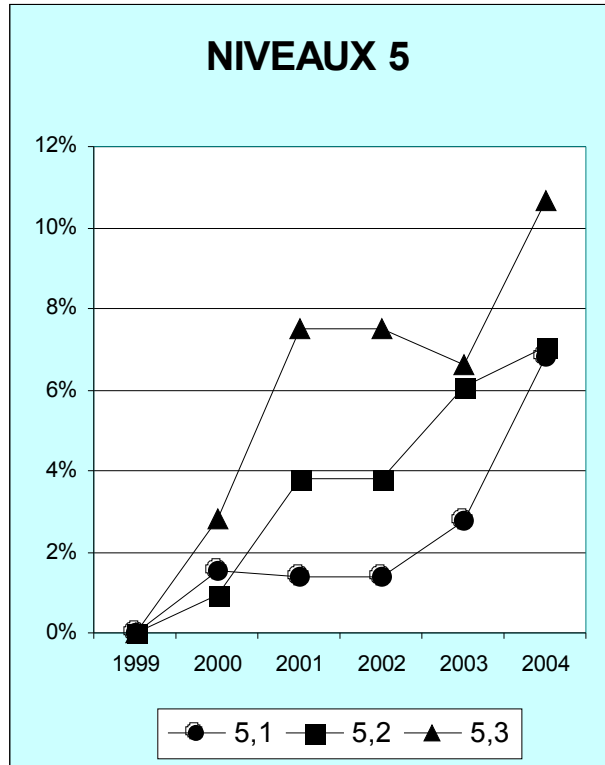
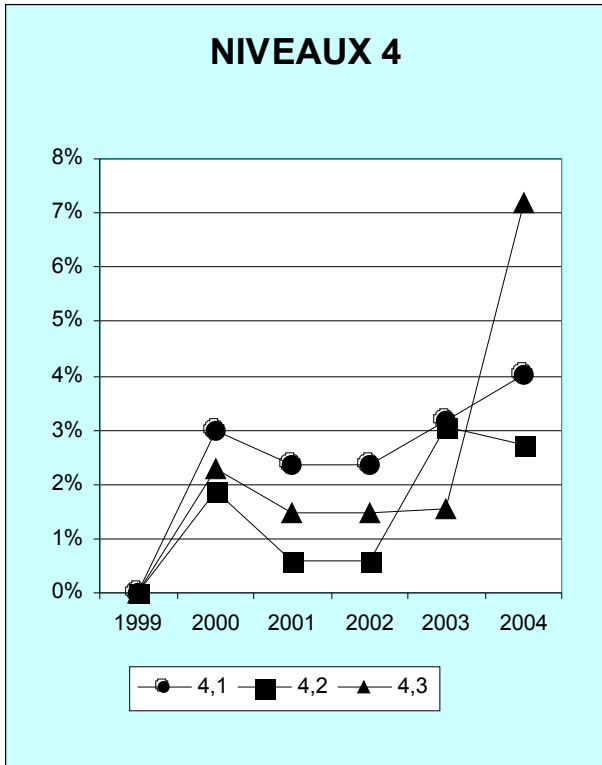
Etc. Etc.

Les salaires « moyens ».... en chute libre

Ainsi, à l'exception des cadres Position 3, les salaires moyens de toutes les autres catégories ont régressé par rapport à l'indice INSEE.

Quels que soient les modes de rémunérations, avec augmentations individuelles ou saupoudrée d'un peu d'augmentation générale, la perte est là.

Quelles que soient les classifications, le régime est le même.



C'est pourquoi, les arguments mis en avant par la direction pour tenter de nous faire croire qu'il y aurait une spécificité pour telle ou telle catégorie ne sont que des leurre.

Nous sommes tous victimes de la même politique de baisse des salaires.

DES DIZAINES D'EUROS A RATTRAPPER

Et si l'on compare, par rapport au SMIC, ce que sont nos salaires en 2004 avec ce qu'ils étaient en 1999. Le résultat est impressionnant.

De même, si l'on compare la manière dont les salaires moyens ont évolué par rapport à l'indice INSEE.

Concrètement, voici les augmentations de salaires qu'il faudrait appliquer aux différents « salaires moyens » mensuels pour que ceux-ci soient maintenus au niveau de 1999.

Niveau x	Proportion du salaire par rapport au SMIC		Montant en euros	Différence (en %) par rapport à l'indice INSEE	Montant en euros
	1999	2004			
3,3	1,61	1,24	475	16,29	261
4,1	1,66	1,41	323	6,78	123
4,2	1,77	1,49	368	8,06	154
4,3	1,83	1,60	295	3,62	74
5,1	1,89	1,65	312	3,99	85
5,2	2,02	1,77	329	3,74	85
5,3	2,22	2,00	276	0,13	3
Pos 1	2,58	2,28	388	2,55	75
Pos 2	3,09	2,77	410	0,91	33

Voilà pourquoi la CGT revendique entre autres

Dès le 1er janvier 2005

1800 euros

pour le salaire de base minimum

150 euros

d'augmentation mensuelle pour tous